



Janvier 2017

SPECIAL PACTE D'EXCELLENCE**Camarade,**

« NON ! MAIS ... » **au Pacte pour un Enseignement d'Excellence**

Après de très larges consultations et de nombreuses assemblées régionales, le processus démocratique a abouti lors de notre Comité communautaire réuni ce vendredi 27 janvier 2017 à une prise de position de la CGSP enseignement : c'est un « non, mais... » à l'avis n° 3 du Pacte pour un Enseignement d'Excellence.

Pourquoi NON ? Et que veut dire ce MAIS ?

Pourquoi NON ?

De nombreuses mesures préconisées dans cet avis n°3 (325 pages) devront être opérationnalisées et faire l'objet d'un phasage très précis. En fonction de ces deux paramètres, elles peuvent être positives ou au contraire très négatives pour les enseignants et, plus généralement, pour le système éducatif. Voici quelques points, parmi d'autres, qui justifient notre rejet du Pacte pour un Enseignement d'Excellence tel qu'il nous a été présenté :

- La multiplicité des réseaux nuit à la qualité de notre enseignement. Le pilotage prévu dans le pacte doit bien être une contractualisation entre le Pouvoir Régulateur et les Pouvoirs Organisateur. Il ne peut consister en un management par résultats reposant uniquement sur l'équipe éducative. Une majorité des inspecteurs étant engagée dans ce dispositif de pilotage, qui va assurer la mission actuellement dévolue au service d'inspection (contrôle du niveau des études) ?
- La création d'une filière unique dans le qualifiant en trois ans va inévitablement provoquer des pertes d'emplois. Une disparition des établissements scolaires de petite taille est également à craindre. Une réduction des périodes des professeurs de pratique professionnelle à 24 périodes et non à 28 comme proposé permettrait d'absorber une partie des pertes occasionnées. L'organisation de cette filière unique doit-elle être organisée sous la forme d'une CPU ? Cette Certification Par Unité d'apprentissage pose tant de problèmes aux enseignants qui la subissent actuellement dans sa phase de test. L'objectif d'une formation polyvalente semble être abandonné au profit de l'adéquationnisme. (Ne formons pas des « outils » prêts à l'emploi en fonction des besoins des entreprises)
- La création d'un tronc commun, l'objectif de diminution du nombre d'élèves fréquentant l'enseignement spécialisé et la révision des normes d'encadrement des CPMS conduiront à une diminution de postes. Il y a obligation de préserver l'emploi par un réinvestissement des moyens humains et matériels dégagés dans une remédiation immédiate. La problématique de la taille classe dans le cadre de cette redistribution des moyens doit aussi être prise en compte.
- Le travail collaboratif et la clarification de la charge de l'enseignant ne doivent pas conduire à un alourdissement de sa charge. Les balises présentes dans le règlement de travail devront être suffisantes (Les organes de concertation auront-ils un avis contraignant ?)

Et que veut dire ce MAIS ?

Des camarades mandatés par leur régionale ont participé à des groupes de travail et leurs apports sont remontés vers le groupe central. La CGSP s'était prononcée pour un « oui mais » lors de l'analyse de l'avis n° 2. Nos critiques n'ont malheureusement pas été prises en compte par le Gouvernement.

Dans cet avis n°3, nous partageons plusieurs pistes évoquées comme les investissements dans l'enseignement maternel, la remédiation immédiate, la lutte contre le décrochage scolaire, le soutien et l'accompagnement des écoles à fort écart de performance, le renforcement de l'encadrement différencié, l'acquisition par tous d'un socle commun de savoirs et de compétences.

La CGSP soutiendra uniquement les mesures visant à améliorer le système éducatif sans détériorer les conditions de travail des équipes éducatives. Elle combattra toute initiative gouvernementale ne répondant pas à ces deux conditions.

Joseph THONON
Président Communautaire